

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 19 novembre 2021

Les établissements médico-sociaux durant la pandémie de COVID-19

Des plans de protection efficaces qui respectent la dignité et la qualité de vie des résidents

L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 au sein de la population a également des conséquences pour les établissements médico-sociaux. La situation s'est toutefois nettement améliorée par rapport à l'année précédente : aujourd'hui, avec la vaccination (de rappel) et les tests répétés, les institutions disposent d'instruments supplémentaires pour protéger efficacement les résidents tout en respectant leur dignité et leur qualité de vie. Les statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) montrent que les mesures actuelles atteignent leur but. CURAVIVA Suisse estime toutefois qu'il convient d'en faire plus en ce qui concerne la vaccination de rappel. Avec l'aggravation de la situation épidémiologique, l'association soutient également des règles plus strictes en matière de tests et de certificat obligatoire.

Selon l'OFSP, durant cette nouvelle vague de pandémie, le nombre de cas de COVID-19 augmente nettement moins dans les institutions que dans l'ensemble de la population. Aucune hausse du nombre de décès liés à la pandémie n'y est actuellement observée, et les pensionnaires des institutions de soins ne représentent qu'un faible pourcentage des personnes hospitalisées. Les stratégies de vaccination et de dépistage de la Confédération et des cantons sont efficaces et constituent un complément important aux plans de protection des institutions. En tant que personnes vulnérables, les pensionnaires ont été prioritaires pour l'injection des premières doses de vaccin et ils le sont également pour les vaccinations de rappel. En outre, la Confédération prend en charge les coûts des tests préventifs auxquels le personnel est régulièrement soumis, ainsi que les tests de dépistage des visiteurs.

Étendre la vaccination de rappel et soutenir des mesures supplémentaires

Dans la situation actuelle, CURAVIVA Suisse considère qu'il est nécessaire et prioritaire d'étendre la vaccination de rappel à tous les groupes à risque en contexte institutionnel ainsi qu'au personnel en charge des soins et de l'accompagnement de ces groupes à risque. La vaccination de rappel contribue à réduire le risque de flambée des cas dans les institutions communautaires.

Dans le cadre de la stratégie de dépistage et de vaccination, l'association soutient également les mesures supplémentaires ordonnées par la Confédération ou les cantons :

- Obligation de test pour le personnel : une obligation pour le personnel non vacciné clarifie la situation en matière de dépistage tout en accroissant la protection des résidents. Alors que les cas de personnes vaccinées contractant la maladie se multiplient, l'extension du dépistage répété au personnel vacciné peut également constituer une mesure nécessaire. CURAVIVA Suisse a déjà communiqué à l'OFSP et à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé qu'elle soutenait l'obligation de tester.
- Certificat obligatoire pour accéder aux établissements médico-sociaux : la condition préalable est que les visiteurs non vaccinés aient facilement et gratuitement accès aux tests afin que les proches et amis des résidents puissent se rendre le plus librement possible dans les institutions.

Quelles que soient les mesures de protection, les institutions ont besoin d'une certaine marge de manœuvre afin qu'un ratio optimal puisse être trouvé, en fonction de la situation, entre la préservation de la qualité de vie des personnes et la protection collective. Parallèlement, il convient de noter : La situation des institutions ne peut pas être dissociée de l'évolution épidémiologique de l'ensemble de la population. L'augmentation générale du taux de vaccination ainsi que le respect systématique et discipliné des mesures de protection actuelles (et au besoin des mesures élargies) par la population restent donc essentiels.

De plus amples informations sur l'évolution du nombre de cas de COVID-19 au sein de la population globale et des institutions de soins sont disponibles sur le tableau de bord COVID-19 (www.covid19.admin.ch) ou via les Services de presse de l'OFSP (media@bag.admin.ch).

Contact : CURAVIVA Suisse, Relations avec les médias
media@curaviva.ch, 031 385 33 48

CURAVIVA Suisse est l'association de branche nationale des institutions au service des personnes ayant besoin d'assistance. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2'600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses membres, CURAVIVA Suisse s'engage pour créer les meilleures conditions possibles pour les collaborateurs et, en conséquence, une qualité de vie élevée pour les résidents de ses institutions membres. www.curaviva.ch